

Délibération n°222 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,

Le Conseil d'Administration, entendu dans sa séance du 16 novembre 2022,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2022, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Fait à Metz, le 16 novembre 2022

Le Président du Conseil d'administration



Patrick THIL
*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES
COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

SEANCE COMMUNE DU 28 SEPTEMBRE 2022

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

Membres titulaires :
REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Laurent DAP	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Madame Isabelle VIALLAT	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Anne STEMART	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Caroline AUDOUY	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Grégoire LALOUX	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT

REPRESENTANT LA REGION GRAND EST

Madame Martine LIZOLA	<i>Région</i>	POUVOIR A PATRICK THIL
Madame Catherine BAILLOT	<i>Région</i>	PRESENTE
Monsieur Arnaud ROBINET	<i>Région</i>	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	<i>Région</i>	-

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Olivier MANTEI	<i>Personnalité qualifiée</i>	POUVOIR A JEAN-LUC BOHL
Monsieur Jean Luc BOHL	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT
Madame Chiara PARISI	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Madame Pierre PAULY	<i>Personnalité qualifiée</i>	--
Madame Alexandra TOBELAIM	<i>Personnalité qualifiée</i>	-

REPRESENTANT ONM

Monsieur Cédric CHEVALIER	<i>ONM</i>	-
---------------------------	------------	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Marie MUSCHERT	<i>Représentante du personnel</i>	EXCUSEE
-----------------------	-----------------------------------	----------------

Membres suppléants :

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	-
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	PRESENTE

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Pascal MULLER	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Philippe MANZANO	Personnalité qualifiée	PRESENT
Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Nicolas STROESSER	Personnalité qualifiée	-

REPRESENTANT ONM

Madame Stéphanie KIS	ONM	-
----------------------	-----	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Céline JACQUOT	Représentante du personnel	PRESENTE
Monsieur Yann-Pierre PAULY	Représentant du personnel	PRESENT

Représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur général des services – Ville de Metz

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Florence FORIN - ICCEAAC Directrice régionale adjointe déléguée pour l'action culturelle et territoriale – DRAC Grand Est

Valérie LAHOUEL – Direction Création Région Grand Est



METZ EN SCENES



Marie-Christine MARKARIAN – Direction Générale adjointe Attractivité et Animation du Territoire Eurométropole Metz

Laurent MATHIEU – Chargé de mission spectacle vivant Région Grand Est

Elise SERVERIN – Conseillère musique et danse Drac Grand Est

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE

Régis CAPO CHICHI

Hamid JARI

Sarah MCKEE

Patrick PERRIN

Gwenaëlle PLOUGONVEN

ORDRE DU JOUR

I. Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 214 MES) et du CS (délibération n° 916 ONM) du 22 juin 2022.....	5
II. Points d'information.....	5
1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz	5
III. Affaires administratives	6
1) Signature de la convention reconduisant l'organisation d'une direction générale commune (délibération n° 215 MES / n° 917 ONM)	6
2) Délégation consentie par le Conseil d'administration à la Directrice générale de Metz en Scènes (délibération n° 216 MES)	7
3) Signature de la convention n° 7 de groupement de commandes en matière de marchés publics entre l'EPCC Metz en Scènes et l'Orchestre national de Metz (délibérations n° 217 MES / n° 918 ONM).....	7
4) Précision du guide interne des achats (délibérations n° 218 MES / n° 919 ONM) ..	7
IV. Affaires financières 2022	8
1) Décision modificative budgétaire n° 2 - exercice 2022 (délibération n° 219 MES) ..	8
2) Mise en place d'un package « Réveillon d'exception » autour des Concerts du Nouvel An de l'Orchestre national de Metz Grand Est, en partenariat avec La Citadelle Metz Gallery (délibération n° 920 ONM).....	Erreur ! Signet non défini.
3) Modalités de remboursement des frais de mission à l'étranger (délibération n° 220 MES)	9
V. Divers	9
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 221 MES)	9
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 921 ONM)	9

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de **Patrick THIL**. Il salue la présence de Fabrice GARAU, chargé des affaires culturelles et internationales auprès du Maire et du Président.

I. Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 214 MES) et du CS (délibération n° 916 ONM) du 22 juin 2022

Sans remarque, ni commentaire, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

II. Points d'information

1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT revient sur le partenariat de la BAM avec le quartier de Borny. Un forum des associations, co-organisé avec une vingtaine d'acteurs associatifs et culturels du quartier, s'est tenu l'après-midi du 10 septembre. L'objectif était de présenter aux habitants et aux familles du quartier toutes les activités offertes pendant l'année au cours d'ateliers et d'animations, notamment un « Roller Disco » l'après-midi pour les enfants et le soir pour les adultes. Cette manifestation sera reconduite au vu de son très grand succès, beaucoup d'enfants connaissant déjà la BAM par le biais des activités scolaires.

Patrick THIL rappelle que ce rassemblement fait partie des engagements vis-à-vis de l'Etat, de la Région et de la Ville d'ouvrir davantage ce quartier aux pratiques artistiques et culturelles, précisant que la BAM est un équipement de centralité à ce titre avec des concerts ouverts également à toute la ville.

Florence ALIBERT revient sur les temps forts de l'ouverture de saison de l'Orchestre et les futures programmations :

- ✓ Au festival Musica, l'Orchestre national de Metz Grand Est a proposé un programme composé à 100 % de compositrices, notamment Clara IANNOTTA avec une création mondiale et deux grandes figures de la musique contemporaine que sont Kaija SAARIAHO et Olga NEUWIRTH. Le concert a été enregistré par France musique et sera diffusé le 5 octobre.
- ✓ Une production de « Madama Butterfly » est en cours à l'opéra-théâtre avec trois représentations à partir de dimanche.
- ✓ Un programme de l'orchestre consacré à Haydn, Mozart et Beethoven, avec le jeune soliste Théotime Langlois de Swarte, qui dirigera également l'orchestre du violon, sera donné à l'Arsenal et en région (Mancieulles, Opéra de Reims, Épinal)/ Le concert sera enregistré par Radio Classique.
- ✓ à Hombourg-Haut, un hommage sera fait au compositeur Théodore GOUVY, que l'Orchestre défend avec l'Institut Gouvy depuis plus de 30 ans.
- ✓ Des concerts offerts au Musée de la Cour d'Or.
- ✓ La participation renouvelée chaque année à « Metz l'Étudiante » avec une soirée ce vendredi à la BAM, en compagnie de l'artiste messine Jeanne TONIQUE.

- ✓ Le spectacle « Tsuzamen » dans le cadre des Journées européennes de la culture juive avec le Sibra Octet et la Maîtrise de la Cathédrale dimanche après-midi.
- ✓ Un concert intitulé « KUTU » le 8 octobre avec le violoniste Théo CECCALDI et deux artistes éthiopiennes.
- ✓ Le spectacle, reporté en raison des fermetures de salle, « LoveTrain » du chorégraphe Emmanuel GAT, associé à son exposition photo en galerie inaugurée le 4 octobre.
- ✓ Le récital du jeune pianiste Jonathan FOURNEL le 18 octobre, vainqueur du concours international « Reine Elisabeth » l'an dernier à Bruxelles, avant sa participation à la grande tournée régionale en mars avec l'Orchestre.
- ✓ Pour les musiques actuelles, les artistes Rone à la BAM le 6 octobre, Jacques aux Trinitaires le 13 octobre et Aloïse SAUVAGE aux Trinitaires le 21 octobre, ainsi que le report du groupe mythique de reggae Groundation à la BAM le 13 novembre.
- ✓ La troisième édition du festival « Show devant les enfants ! » à l'Arsenal et à la BAM lors de la première semaine de la Toussaint, destinée aux familles qui ne partent pas en vacances.
- ✓ Le projet « Breaking BAM » redémarre dans quelques jours, en partenariat avec l'Université de Lorraine et le CROUS pour un budget de 30 000 €, qui consiste à permettre à des étudiants de tout cursus d'organiser un concert dans toutes ses composantes à destination des étudiants, accompagné par les équipes. Il est envisagé de travailler avec l'ESAL pour du tutorat auprès des étudiants pour la création des éléments de communication de cette soirée qui aura lieu en avril. Une en présentation sera faite le 11 octobre à la Maison de l'étudiant pour faire venir un maximum de jeunes. Un tremplin de sélection de groupes de musique sera également organisé.

Elle précise qu'elle fera un point d'actualité pour la fin d'année lors du prochain Conseil d'administration et Comité syndical du 16 novembre au cours duquel le DOB sera discuté.

Patrick THIL met en exergue l'important rayonnement régional et local de l'Orchestre lors de festivals, tels que celui de la basilique de Fénétrange qui a fait salle comble, ainsi qu'à Reims et Épinal, soulignant également son déploiement national, puisqu'il était le premier orchestre français à s'expatrier à nouveau après la crise sanitaire avec son voyage en Corée. En outre, il existe toujours des contrats auprès d'intercommunalités et de communes, telles que Maizières, Talange, Le Pays-Haut et Pont-à-Mousson, pour des concerts et des actions d'éducation artistique et culturelle.

Il tient à remercier l'administration et les musiciens de leur participation à toutes ces actions.

III. Affaires administratives

1) Signature de la convention reconduisant l'organisation d'une direction générale commune (délibération n° 215 MES / n° 917 ONM)

Patrick THIL rappelle que ce point a été adopté lors du précédent Conseil d'administration. Il s'agit d'un emploi mutualisé, dont le salaire chargé est pris en charge pour une moitié par

l'EPCC et l'autre par l'ONM. Les remboursements de frais sont également partagés sur les budgets respectifs..

Il précise que la Chambre régionale des comptes, qui a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'EPCC, a indiqué dans son rapport provisoire la possibilité d'aller dans le sens d'une plus grande union des structures, ce qui n'est toutefois pas souhaitable pour des raisons financières.

Il ajoute qu'il a été convenu avec Florence ALIBERT une augmentation de son salaire de 5 %, étant donné qu'elle ne dépend pas du point d'indice de la fonction publique qui vient d'être débloqué et que son salaire n'a pas évolué depuis son embauche en octobre 2017.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Délégation consentie par le Conseil d'administration à la Directrice générale de Metz en Scènes (délibération n° 216 MES)

Patrick THIL explique la différence entre les délégations de la direction et la présidence, la directrice générale étant l'exécutif de l'EPCC avec une responsabilité pénale, financière et administrative. En revanche, le président ne préside que le Conseil d'administration, mais est l'exécutif du Conseil syndical.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Signature de la convention n° 7 de groupement de commandes en matière de marchés publics entre l'EPCC Metz en Scènes et l'Orchestre national de Metz (délibérations n° 217 MES / n° 918 ONM)

Sarah McKEE propose d'inclure une nouvelle prestation de nettoyage des locaux dans le groupement de commandes qui lie l'EPCC Metz en Scènes et le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz, dans le cadre d'un marché prochain.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Précision du guide interne des achats (délibérations n° 218 MES / n° 919 ONM)

Sarah McKEE propose d'alléger le processus pour les petits montants afin de fluidifier leur mise en œuvre en interne, concernant les familles d'achats dont le besoin annuel est inférieur à 40 000 €. Une procédure libre est proposée pour les factures en dessous de 3 000 € et une procédure négociée sans publicité pour les factures à partir de 3 001 €.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz et du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

IV. Affaires financières 2022

5) Décision modificative budgétaire n° 2 - exercice 2022 (délibération n° 219 MES)

Sarah McKEE propose de procéder à des ajustements qui sont neutres en termes d'équilibre budgétaire :

- ✓ diminuer le chapitre 22 et augmenter le chapitre 11 par rapport aux dépenses d'exploitation et de production,
- ✓ augmenter le chapitre 67 suite à une demande de remboursement du Centre national de la musique relative à une subvention accordée par le Fonds de compensation en perte de billetterie,
- ✓ augmenter le chapitre 65 pour intégrer des redevances diverses.

Elle précise que cette décision modificative consiste également à augmenter les chapitres 21 et 1311 sur la partie investissement, suite au montant accordé de 131 608,80 € au titre du Plan de relance par la DRAC Grand Est pour la transition de l'éclairage scénique vers la LED.

Florence ALIBERT tient à remercier la DRAC et l'État pour cette aide arrivée de manière impromptue cet été. Un appel d'offres vient d'être lancé de projecteurs LED à destination de la grande salle de l'Arsenal. Cette procédure d'achat devrait se conclure dans les semaines à venir.

Patrick THIL fait part de ses craintes concernant des rumeurs, qui ne sont pas actées, de diminution des contributions de la Région, ce qui serait inenvisageable, étant donné qu'il n'est pas question de faire des économies sur les salaires.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Mise en place d'un package « Réveillon d'exception » autour des Concerts du Nouvel An de l'Orchestre national de Metz Grand Est, en partenariat avec La Citadelle Metz Gallery (délibération n° 920 ONM)

Florence ALIBERT propose la mise en place de deux packages comprenant une place de concert à l'une des trois dates de concerts du Nouvel An, ainsi qu'un apéritif et un dîner d'exception à La Citadelle, de l'ordre de 129 € TTC pour les adultes et 51 € TTC pour les enfants moins de 12 ans.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

**7) Modalités de remboursement des frais de mission à l'étranger
(délibération n° 220 MES)**

Sarah McKEE propose de mettre en conformité le remboursement des frais de repas et d'hébergement occasionnés par les missions temporaires des salariés de l'EPCC à l'étranger avec le décret du 3 juillet 2006, afin de s'aligner aux pratiques du Syndicat mixte de l'ONM.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

V. Divers

**1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations
accordées à la Directrice générale (délibération n° 221 MES)**

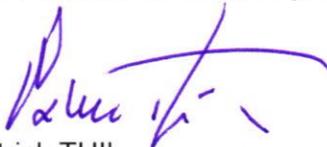
Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

**2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations
accordées au Président (délibération n° 921 ONM)**

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle